

Adresse de la commune de Montigny (Oise) qui annonce des dons en argenterie et effets mobiliers provenant des dépouilles de son église, lors de la séance du 27 pluviôse an II (15 février 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la commune de Montigny (Oise) qui annonce des dons en argenterie et effets mobiliers provenant des dépouilles de son église, lors de la séance du 27 pluviôse an II (15 février 1794). In: Tome LXXXV - du 26 pluviôse au 12 ventôse an II (14 février au 2 mars 1794) pp. 63-64;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1964_num_85_1_31747_t1_0063_0000_14

Fichier pdf généré le 15/05/2023

18

Les membres de la société populaire et la municipalité de Tagnon, district de Rethel, félicitent la Convention sur ses travaux, et l'invitent à rester à son poste; ils lui font part de la fête qu'ils ont célébrée à l'occasion de la reprise de Toulon.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

19

Les administrateurs du district de Pithiviers annoncent à la Convention que la vente des biens des émigrés se fait avec une rapidité inexprimable; que la concurrence en porte le prix à plus du double de l'estimation. Des domaines estimés 15,910 liv., ont été adjugés à 36,405 liv.

Insertion au bulletin (2).

[Pithiviers, 24 pluv. II] (3)

« Citoyens représentants,

La vente des biens des émigrés se fait ici avec une rapidité inexprimable. La concurrence en porte le prix à plus du double de l'estimation. Du 15 au 23 de ce mois, des domaines estimés 15.910 l. ont été adjugés moyennant 36.405 l.

L'empressement des citoyens à acquérir ces propriétés nous fait espérer que dans peu de temps, nous pourrons mettre sous les yeux de la Convention le produit des ressources que la nation aura trouvées dans notre arrondissement. S. et F. ».

FROC, TRUMEAU, DENNOTTIER (présid.), DELAFOY, BOUSCILLENT (agent nat.).

20

La société populaire d'Huningue fait part à la Convention qu'elle a célébré avec la plus vive allégresse la reprise de Toulon.

Mention honorable, insertion au bulletin (4).

[Huningue, s.d.] (5)

« La France se purifie au dehors et au dedans, vos généreux travaux nous assurent une paix glorieuse qui chassera tous les brigands loin de nos frontières où nous pourrons savourer les doux fruits de leurs esclaves déchargés des chaînes pesantes qu'une famille usurpatrice avoit rivées. Nous nous élèverons jusqu'aux hauteurs de la philosophie; et nos enfants formés dans une institution dégagée des nuages de la superstition et des intrigues du fanatisme penseront avec énergie et ne seront plus malheureux

(1) P.V., XXXI, 290. Bⁱⁿ, 27 pluv.

(2) P.V., XXXI, 290. Bⁱⁿ, 27 pluv. (2^e suppl¹); M.U., XXXVI, 439.

(3) C 291, pl. 934, p. 8.

(4) P.V., XXXI, 290. Bⁱⁿ, 28 pluv. (suppl¹).

(5) F¹⁷ 1009^c, pl. 3, p. 2304.

pour avoir pensé et pour avoir dit la vérité, elle seule brillera sur la France et de là comme d'un centre ses rayons se répandront sur l'univers entier, les nations sortiront des ténèbres et du sommeil de l'esclavage et à leur réveil sentant toute l'étendue de leur force, ils renverseront l'idole du despotisme et embrasseront comme nous la liberté que nous avons reconquise.

Au nord et au midi, sur les rives du Rhin et sur les bords de la mer, ils sont frappés ces despotes coalisés contre l'humanité. Quelle joie pour tous les républicains français, mais qui peut mieux que nous la sentir, nous ci-devant Alsaciens qui, voisins d'une horde barbare entendions déjà le bruit des fers qu'ils nous préparoient? Ils ont disparu de la terre de la liberté qu'ils ont souillée par leurs brigandages de même que le perfide anglais a été chassé du Port [la] Montagne.

Nous avons célébré, représentants du peuple, dans l'enthousiasme patriotique la victoire importante qui a fait rendre cette commune à la République et nous vous demandons aujourd'hui qu'il soit ordonné de célébrer, au moins dans nos parages, la purification de la frontière française du Rhin. Nous osons croire que cette heureuse fête sera très utile pour éclairer les habitants d'une contrée où déjà la fête de la Raison a commencé à jeter quelque lumière.

Salut, estime et fraternité ».

DUFRENEY, SIMONET, LARUE (présid. du C. de correspondance).

21

La commune de Montigny, département de l'Oise, fait offre à la Convention des vases provenant de son église, consistant en soleil, calice, ciboire, le tout en argent; ainsi que d'autres effets mobiliers, provenans de la même église.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Montigny, 15 pluv. II] (2)

« Les officiers municipaux et conseil général de la commune de Montigny légalement assemblés au lieu ordinaire de leur séance, en conformité de la loi rendue par la Convention nationale font offre à la Convention des vases provenant de leur ci-devant église: 1^o d'un soleil, d'un calice avec sa patène et un ciboire, le tout en argent, plus d'un autre soleil provenant de l'achat des ci-devant confrères de la ci-devant Confrérie du St-Sacrement pesant en tout 21 marcs 2 onces. Plus les dits municipaux et conseil général font pareillement offre de tous les meubles meublant et effets mobiliers provenant de la ci-devant église, à l'exception toutefois que si la Convention voulait faire un cadeau des chapes provenant d'icelle pour habiller les pauvres sans culottes de notre commune, ils ne cesseroient de crier à toujours vivre la République. De plus il a été déposé au directoire du district de Clermont, une croix d'ar-

(1) P.V., XXXI, 290. Bⁱⁿ, 27 pluv.

(2) C 291, pl. 926, p. 44.

gent, un assenchoir avec sa navette dont quittance et décharge.

Citoyens législateurs de la Convention nationale, c'est avec un cœur coalisé républicain que la commune de Montigny offre ces matières en argent et ont député le citoyen Romain Bullard officier public de ladite commune de Montigny pour vous en faire offre, Citoyens Législateurs ».

BULLARD (off. mun.), RATTELLIER (maire),
DESJARDINS (off. mun.), LE FEUVRE (off. mun.),
MERCIER, Adrien MERCIER, VATTIÉS
(agent nat.), LESAIBRE (off. mun.), CANNY,
DÉLY.

22

La société jacobite et anti-fédéraliste de Buzancy félicite la Convention sur ses travaux, et fait don de 477 liv. 5 s. pour les besoins des défenseurs de la patrie, ainsi que d'une paire d'épaulettes et d'une épée à poignée d'argent.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Buzancy, s.d.] (2)

« Représentants du peuple,

La société populaire jacobite et anti-fédéraliste de Buzancy vient vous féliciter sur vos pénibles et glorieux travaux.

Franchissant les obstacles qui se multipliaient, vous avez brisé nos fers, détruit le despotisme et substitué le gouvernement républicain à celui de la tyrannie.

En vain, le fanatisme s'est-il opposé à cette régénération salubre, en vain a-t-il secoué ses torches et cherché à allumer une guerre civile. Vous avez déployé contre lui des forces imposantes, vous l'avez combattu avec les accents de la raison; la voix de la philosophie s'est fait entendre. Il expire.

Ses ministres sont sans confiance; ses idoles ne sont plus que de(s) débris épars; ses meubles en or et argent vont tourner au soutien de la plus juste des causes, et ses fers, plombs et cuivres vont servir à la destruction du reste impur des tyrans.

Chancelant sur leurs trônes et prévoyant que si nos principes se propagent, bientôt ils ne balanceront plus les destinées de l'Europe. Ces assassins politiques songent encore à nous rendre des chaînes : mais vous saurez nous en garantir. Montrez-vous donc plus terribles que jamais, que les conspirateurs, et ceux qui croient se sauver en perdant la France entière, expient leurs forfaits. Poursuivez le fanatisme jusque dans ses plus sombres retraites; que ses agents en tous genres, ne soient point appelés à remplir des places dans les administrations et à exercer aucunes fonctions publiques; que la masse de nos armes, que tout le peuple, s'il le faut, soit dirigé contre les esclaves des despotes coalisés; ne prêtez l'oreille à des propositions de paix, qu'autant que la République en dictera les conditions. Enfin ne quittez votre poste que quand la patrie sera sans danger.

(1) P.V., XXXI, 290 et 376. Bⁿ, 28 pluv.

(2) C 291, pl. 926, p. 43.

Tel est le désir, tel est le vœu d'une société qui, en jurant une haine immortelle aux monstres rois, s'est proposé d'éclairer le peuple sur ses vrais intérêts, de se garantir des insinuations perfides et de veiller à ce que les mesures de sûreté générale et de salut public, soient promptement mises à exécution.

Elle s'approche de l'autel de la patrie et y dépose 477 l. 5 s. en assignats pour être employées aux besoins de nos défenseurs, elle y dépose aussi une paire d'épaulettes en or et une épée à poignée d'argent. Puisse cette arme entre les mains d'un fier et brave républicain exterminer le dernier des despotes.

CAMPAGNE (présid.).

23

Les administrateurs du département de la Marne font passer à la Convention les procès-verbaux de la fête qui a eu lieu pour l'inauguration du temple de la Raison (1), et disent que toutes les communes ne veulent à l'avenir adorer d'autre divinité, et font passer un état des dons qui ont été déposés au directoire du département.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Châlons, 23 pluv. II] (3)

« Représentants,

Vive la République ! L'hydre du fanatisme et de la superstition est pour jamais terrassé dans le département de la Marne; ces têtes hideuses sont abattues, la majorité des prêtres a abjuré ses erreurs, le reste de cette caste va suivre le même exemple; les ci-devant églises sont pour la première fois dédiées à la vérité, à la vertu, et la déesse qui préside dans ses nouveaux temples est la raison. Vous pourrez juger de ce prodige par la fête qui vient d'avoir lieu dans cette commune, chef-lieu du département, et dont nous vous faisons passer 20 procès-verbaux; déjà les plus petites communes imitent l'exemple des sans-culottes châlonnais, toutes veulent un temple à la Raison, et n'adorer à l'avenir d'autre divinité. S. et F. ».

LOUDART (ex-présid.), JOSSE, SIMON, DEPAQUIT,
BLANCHIN [et une signature illisible].

P.S. Vous trouverez ci-joint l'état de ces dons et dépôts faits au directoire du département.

[Etat des dons]

1°. Une montre d'argent avec son couvert; la chaîne et le cachet également d'argent déposés par le c^{en} Gallois surnommé père Duchesne, capitaine de gendarmerie nationale à la résidence de Sedan.

Lorsqu'il est question de battre son ennemi, a-t-il dit, un militaire est toujours à l'heure.

2°. Une petite boîte contenant 18 décorations militaires déposées à la commune de Vitry et

(1) Ces p.-v. ont déjà été adressés à la Conv. par le repr. Pflieger et reproduits dans Arch. parl., LXXXIV, p. 298 à 309.

(2) P.V., XXXI, 291. Bⁿ, 28 pluv. (suppl.).

(3) C 291, pl. 934, p. 2, 3.